

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 07/10/97
N° DE DEPOT : 15358
R.C.S. LYON : 327 126 827
N° DE GESTION: 83 B 00581

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
GYMNASE CLUB LYON

305 RUE GARIBALDI
69007 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Quatre pieces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

GYMNASE CLUB LYON
Société Anonyme au capital de F. 1.500.000
Siège Social : 305, Rue Garibaldi 69007 LYON
LYON B 327 126 827

7 OCT. 1997

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 MAI 1997

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur, sous condition suspensive du changement de contrôle du groupe CILOIS :

Monsieur Hervé HOCQUARD

en remplacement de Monsieur LOUVIER, Administrateur démissionnaire.

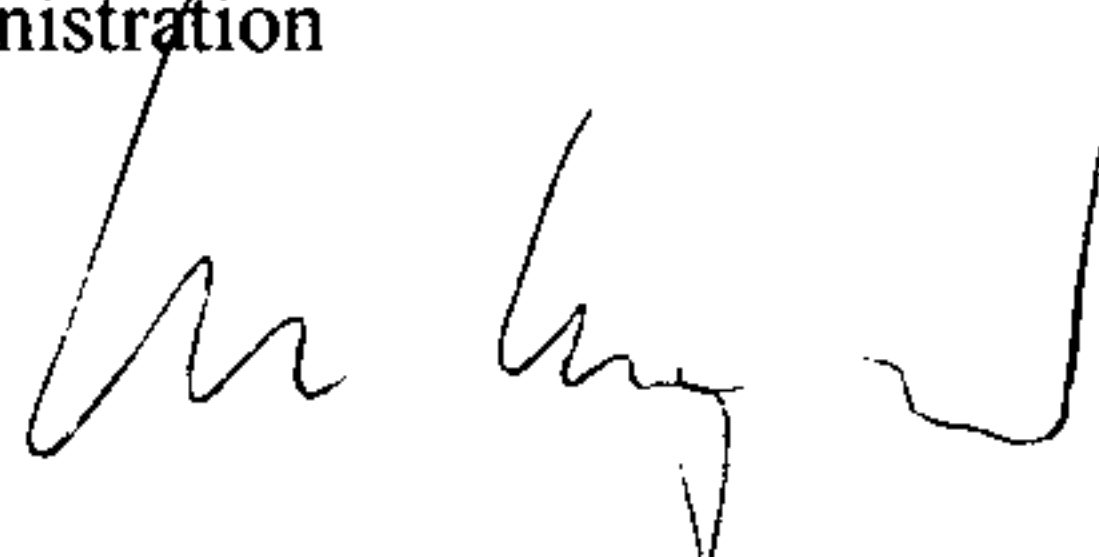
En conséquence, Monsieur Hervé HOCQUARD exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale donne au Président démissionnaire quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Hervé HOCQUARD, pressenti, a d'ores et déjà accepté les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Conseil
d'Administration



GYMNASE CLUB LYON
Société Anonyme au capital de F. 1.500.000
Siège Social : 305, Rue Garibaldi 69007 LYON
LYON B 327 126 827

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 MAI 1997

CONSTATATION DE LA REALISATION DE LA CONDITION SUSPENSIVE DE LA NOMINATION EFFECTIVE

Il est rappelé que l'Assemblée générale du 29 mai 1997 avait désigné un nouvel Administrateur sous condition suspensive du changement de contrôle du groupe CILOIS.

Le Conseil prend acte de la réalisation de cette condition suspensive et constate en conséquence que la nomination à la fonction d'administrateur de Monsieur Hervé HOCQUARD en remplacement de Monsieur LOUVIER a pris effet.

Le Conseil prend également acte de ce que la société COMPAGNIE GYMNASE CLUB est désormais représentée par Monsieur Bernard ROUX en lieu et place de Monsieur DALIA et que la société GYMNASE CLUB ANGERS est désormais représentée par Monsieur Dominique LAURENT en lieu et place de Monsieur JAMBON.

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

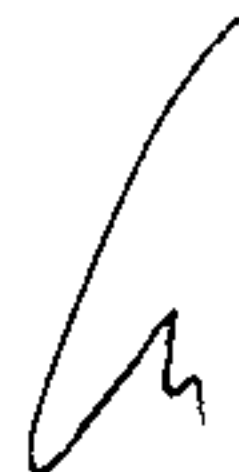
Monsieur ROUX prend la parole et soumet au vote des administrateurs la candidature de Monsieur Hervé HOCQUARD en qualité de Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Hervé HOCQUARD en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur HOCQUARD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur HOCQUARD assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.



Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Conseil
d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Luyckx', written over the printed name of the President of the Board of Administration.



Monsieur Dominique LAURENT
10/12 rue du Général Foy
75008 PARIS

Paris, le 30 mai 1997

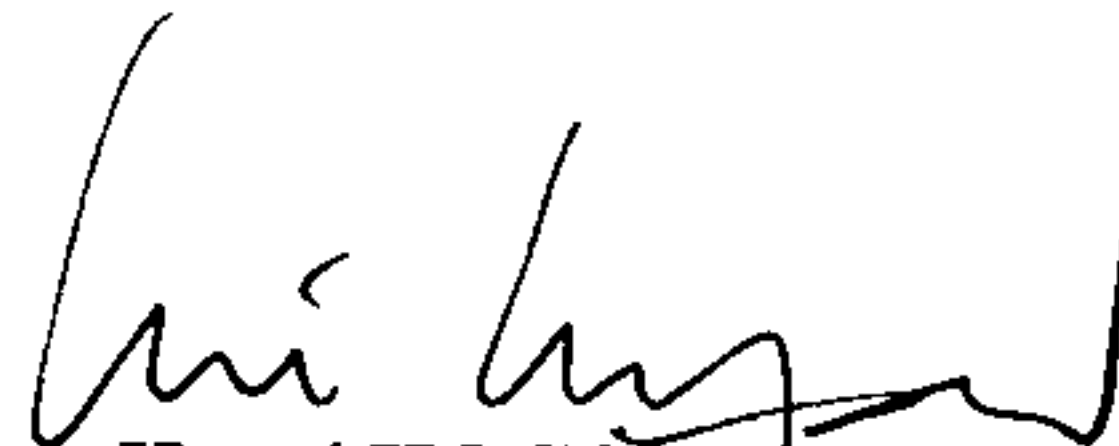
Monsieur,

En notre qualité de Président du Conseil d'Administration de GYMNASE CLUB ANGERS S.A., Administrateur de GYMNASE CLUB LYON S.A., nous vous désignons à compter de ce jour, conformément à l'article 91 de la loi n° 66 537 du 24 juillet 1966, comme représentant permanent de notre société au sein du Conseil d'Administration de GYMNASE CLUB LYON S.A. en remplacement de Monsieur Bernard JAMBON.

Vous exercerez ces fonctions pour la durée du mandat conféré à GYMNASE CLUB ANGERS, sauf s'il y était mis fin par nos soins dans la même forme que celle de la présente désignation.

Nous faisons adresser copie de cette lettre à GYMNASE CLUB LYON S.A. à titre de justification de vos pouvoirs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Hervé HOCQUARD
Président du Conseil
d'Administration



Monsieur Bernard ROUX
8 square de Chezy
92200 NEUILLY SUR SEINE

Paris, le 30 mai 1997

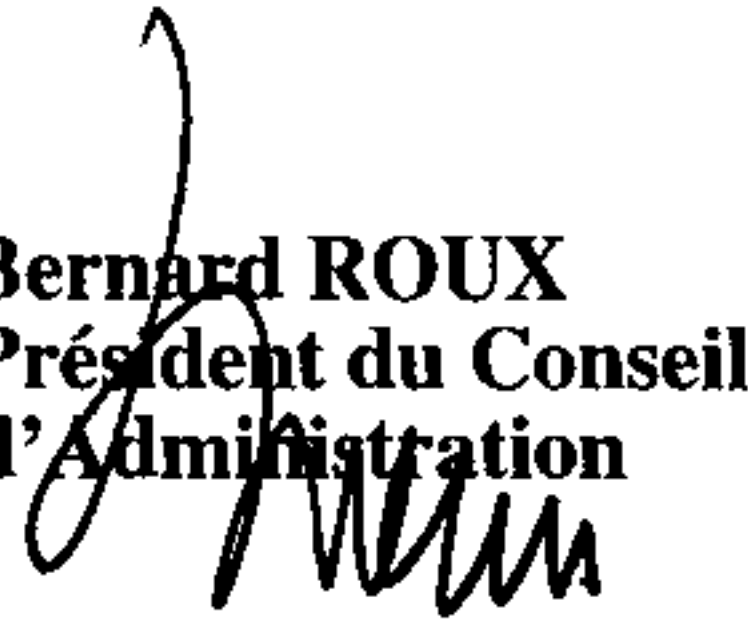
Monsieur,

En notre qualité de Président du Conseil d'Administration de COMPAGNIE GYMNASSE CLUB S.A., Administrateur de GYMNASSE CLUB LYON S.A., nous vous désignons à compter de ce jour, conformément à l'article 91 de la loi n° 66 537 du 24 juillet 1966, comme représentant permanent de notre société au sein du Conseil d'Administration de GYMNASSE CLUB LYON S.A. en remplacement de Monsieur Patrick DALIA.

Vous exercerez ces fonctions pour la durée du mandat conféré à COMPAGNIE GYMNASSE CLUB, sauf s'il y était mis fin par nos soins dans la même forme que celle de la présente désignation.

Nous faisons adresser copie de cette lettre à GYMNASSE CLUB LYON S.A. à titre de justification de vos pouvoirs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Bernard ROUX
Président du Conseil
d'Administration